

**Syndicat des professeurs
et des professeures de l'Université
du Québec à Trois-Rivières**

**États financiers
au 31 mars 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 400
1610, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6H7

T 819 693-1374

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec
à Trois-Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme a des produits de cotisation pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante, puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023, et de l'actif net aux 31 mars 2024 et 2023 et aux 1er avril 2023 et 2022. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Trois-Rivières

Le 12 septembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127394

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Cotisations	1 202 816	1 215 184
Intérêts et autres produits de placements	235 120	190 468
Gains réalisés sur la cession de placements	56 158	63 866
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements	406 439	(205 300)
	<u>1 900 533</u>	<u>1 264 218</u>
Charges		
Salaires, prestations et charges sociales	370 633	372 687
Honoraires juridiques	156 889	136 559
Cotisations – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	84 211	84 400
Bourses d'étude, dons et frais de comités (annexe A)	62 052	52 455
Services professionnels	56 482	51 749
Frais de fonctionnement	14 795	9 284
Frais juridiques et arbitrages	22 830	7 724
Frais de bureau et d'administration	7 794	6 362
Assurances	4 779	4 417
Télécommunications	1 819	1 596
Participation – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	291	898
Cotisations – Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)	1 569	832
Frais de formation		776
Comité des négociations	6 667	615
Cotisations – Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'Université du Québec (CLIUQ)	164	444
Intérêts et frais bancaires	272	429
Publicité et promotion	402	402
Comité des relations de travail	2 585	368
Comité des affaires universitaires	353	105
Autres charges	94	67
Amortissement des immobilisations corporelles	3 838	2 729
Amortissement de l'actif incorporel	1 939	2 938
	<u>800 458</u>	<u>737 836</u>
Excédent des produits sur les charges	1 100 075	526 382
Actif net au début	6 827 675	6 301 293
Actif net à la fin	<u>7 927 750</u>	<u>6 827 675</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 100 075	526 382
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 838	2 729
Amortissement de l'actif incorporel	1 939	2 938
Gain sur la cession de placements	(56 158)	(63 866)
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	<u>(406 439)</u>	<u>205 300</u>
	643 255	673 483
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(23 533)</u>	<u>(33 242)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>619 722</u>	<u>640 241</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêt à un particulier	1 800	1 800
Placements	(3 355 623)	(2 075 827)
Cession de placements	2 801 505	1 239 061
Immobilisations corporelles	<u>(628)</u>	<u>(12 163)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(552 946)</u>	<u>(847 129)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	66 776	(206 888)
Encaisse au début	<u>163 891</u>	<u>370 779</u>
Encaisse à la fin	<u>230 667</u>	<u>163 891</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	230 667	163 891
Créances à recevoir (note 3)	152 078	136 662
Frais payés d'avance	26 484	25 825
Portion du prêt à un particulier, encaissable au cours du prochain exercice	1 800	1 800
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>1 310 781</u>	<u>747 421</u>
	1 721 810	1 075 599
Long terme		
Prêt à un particulier, sans intérêt, encaissable par versements annuels de 1 800 \$	1 800	3 600
Placements (note 4)	6 305 181	5 851 826
Immobilisations corporelles (note 5)	9 383	12 593
Actif incorporel (note 6)	<u>3 937</u>	<u>5 876</u>
	<u>8 042 111</u>	<u>6 949 494</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	114 361	121 819
ACTIF NET		
Non affecté	<u>7 927 750</u>	<u>6 827 675</u>
	<u>8 042 111</u>	<u>6 949 494</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titres de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

L'organisme comptabilise les cotisations à titre de produits au moment où elles sont exigibles, conformément aux modalités des conventions collectives.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût sont établis selon la méthode du coût moyen. Les primes ou escomptes afférents aux placements évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement correspondant et l'amortissement afférent est constaté à titre de produits d'intérêts.

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements cotés qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives aux placements cotés sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 33 %.

Régime de retraite

L'organisme contribue au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Le régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente à la retraite. Toutefois, l'organisme ne dispose pas d'informations suffisantes pour se conformer aux normes relatives aux régimes de retraite à prestations définies énoncées dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Par conséquent, l'organisme comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 11,09 % du salaire admissible pour 2023 et à 9,65 % pour 2024.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

3 - CRÉANCES À RECEVOIR

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Intérêts courus	34 511	18 831
Cotisations	117 567	117 831
	<u>152 078</u>	<u>136 662</u>

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
 au 31 mars 2024

4 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actions de sociétés cotées en bourse	2 264 533	1 801 311
Certificats de dépôt, portant intérêt entre 1,71 % et 5,4 %, échéant entre avril 2024 et décembre 2028	1 630 545	1 573 024
Fonds communs de placement	2 654 521	2 290 279
Obligations, portant intérêt entre 1,128 % et 4,68 %, échéant entre juin 2024 et décembre 2034	1 066 363	934 633
	<u>7 615 962</u>	<u>6 599 247</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>(1 310 781)</u>	<u>(747 421)</u>
	<u><u>6 305 181</u></u>	<u><u>5 851 826</u></u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
	Coût	Amortis- sement cumulé
	\$	\$
Mobilier de bureau	39 860	39 585
Matériel informatique	31 552	22 444
	<u>71 412</u>	<u>62 029</u>
	<u><u>9 383</u></u>	<u><u>12 593</u></u>

6 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
	Coût	Amortis- sement cumulé
	\$	\$
Site Web	14 314	10 377
	<u>3 937</u>	<u>5 876</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 652	7 812
Salaires	15 543	15 428
Charges salariales	12 873	11 939
Prestations de retraite anticipée	70 293	86 640
	<u>114 361</u>	<u>121 819</u>

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements cotés en bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. L'organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Au 31 mars 2024, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des placements libellés en dollars américains totalisant 1 034 065 \$ (815 902 \$ au 31 mars 2023).

Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations et dans des certificats de dépôt portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après une entente avec la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à verser une somme totalisant 30 000 \$ pour l'octroi de bourses étudiantes.

Les versements annuels exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 15 000 \$ en 2025 et en 2026.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
au 31 mars 2024

10 - PRESTATIONS POUR DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DE FAÇON ANTICIPÉE

L'organisme offre à ses employés une prestation pour départ volontaire à la retraite pour ceux qui quittent pour une retraite anticipée entre l'âge de 55 et 66 ans et qui cumulent au moins dix années d'ancienneté. La prestation, d'un montant correspondant entre 20 % et 100 % du salaire annuel du salarié au moment du départ à sa retraite, varie selon l'âge et le mécanisme de calcul choisi par l'employé. Ces prestations sont prévues dans la convention collective à laquelle l'organisme se réfère pour établir les conditions de travail de ses employés. L'organisme constate un passif et une charge lorsqu'il est probable que les salariés auront droit à des prestations et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme estime qu'il devient probable qu'un employé aura droit à une telle prestation lorsque ce dernier fait part de ses intentions concernant les modalités de sa retraite anticipée.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

		ANNEXE A	
		2024	2023
		\$	\$
Bourses d'études et dons			
Bourses aux étudiants		21 500	19 500
Autres dons		23 505	4 080
		45 005	23 580
Comité des services à la collectivité			
50e anniversaire SPPUQTR			13 534
Activités sociales		6 970	5 550
Accueil des nouveaux professeurs		2 265	2 003
Association des professeurs retraités		2 000	2 000
Activités de reconnaissance		2 518	1 625
Fête de Noël		1 500	1 500
Prix d'implication syndicale			1 080
Reconnaissance (événements spéciaux)		250	250
Conférences		1 059	941
Autres		485	392
		17 047	28 875
		62 052	52 455